Contrat de confidentialité

Par **mguili**, le **13/03/2015** à **14:20**

Bonjour,

Est-il possible que de faire un accord de non divulgation et un contrat de confidentialité entre deux personnes physiques?

Merci pour votre aide.
Cordialement,

Par **Dragon**, le **13/03/2015** à **20:58**

Bonsoir,

tant que ce n'est pas interdit par les lois et règlements, tout est possible!

Par **Alister**, le **14/03/2015** à **10:38**

Bonjour,

Comme Dragon le dit, aucune disposition d'ordre public n'interdit de faire de contrat de confidentialité entre deux personnes physiques.

C'est bien entendu possible. Et d'ailleurs ce type de clause se retrouve dans un très grand nombre de contrats, très différents, où les parties sont le plus souvent 1 personne morale et 1 personne physique mais pas toujours : contrats de travail, de partenariat, d'exploitation de savoir-faire...

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés